

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	53 (1939)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Armoiries de la république de Genève au XVme siècle
<b>Autor:</b>	Deonna, Henry
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-744956">https://doi.org/10.5169/seals-744956</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES SCHWEIZER-ARCHIV FÜR HERALDIK ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1939

A° LIII

N° I

Verantwortliche Redaktoren: FRÉD.-TH. DUBOIS und P. RUD. HENGGELE

## Armoiries de la République de Genève au XV<sup>me</sup> siècle.

Par HENRY DEONNA.

Un cartulaire des Archives d'Etat de Genève, dit le « Livre des Franchises » (M. S. S. hist. 22), datant du XV<sup>me</sup> siècle, renferme au dernier folio un dessin à la plume, colorié.

Il représente le capitaine général Hugues de Bourdigny, armé de toutes pièces, la main gauche appuyée sur un écu aux armes de Genève, et tenant du bras droit une lance terminée par un pennon aux mêmes armes.

Derrière lui se trouve un jeune garçon, qui peut être un page ou un poursuivant, il empoigne un glaive appuyé sur le sol (fig. 2).

L'espace entre le pennon et le bord du dessin a été rempli par quatre bâtons placés perpendiculairement, accompagnés pour trois d'entre eux de noms de familles: *Ducarre*, *Roelle* et *Servion*, et surmontés d'une inscription: « Ceux quatres furent les prumiers pourtants bastons en l'an MCCCCLI. »

J. B. G. Galiffe (Genève historique et archéologique, p. 331) et J. D. Blavignac (Armorial genevois, p. 41 et planche XI) reproduisent au trait le dessin dont nous parlons, le second avec commentaires.

Le premier donne la date 1450, Blavignac aussi, mais il dit (page 194): « En 1451, les syndics adoptèrent pour bâton syndical, ou sceptre de justice, comme on l'appelait encore à la fin du siècle dernier, des masses garnies d'argent. »

La peinture, à notre avis, doit être de 1451, car en 1450 les syndics étaient Aymé Aymonod, Antoine Moine, Antoine de Saint-Michel et Raimond de Privessin.

En 1451, comme le dit l'inscription, les syndics étaient Berthet de Carro (Ducarre), Jean de Rolle (Roelle) et Servion, auquel il faut ajouter Hugues de Bourdigny, que nous ne retrouvons plus avec la charge de syndic, à partir de cette date.

*Berthet du Carre* ou de Carro, appartenait à une famille du terroir connue dès 1360, il fut syndic en 1426, 1438, 1442, 1446, 1451, 1452 (V. Galiffe, notices général. II [2<sup>e</sup> édition] p. 132).

*Jean de Rolle* (Roelle), fut syndic en 1447, 1451, 1452, 1459, 1462; il descendait de Guillaume, reçu bourgeois de Genève en 1371; un de ses descendants se fixa à Soleure où la famille continue (Galiffe, not. gen. II, p. 123).

*Servion*: Galiffe lui donne le prénom d'Henri. Nous croyons à une erreur; il s'agit plutôt de *Jean*, plusieurs fois syndic, en 1452, 1458, 1461. « Les Servion n'ont existé que peu de temps à Genève, mais leur existence fut brillante et utile. » (Galiffe, not. gen. I, p. 158.)

Le quatrième bâton syndical, qui n'est accompagné d'aucune mention, se rapporte au syndic de Bourdigny, le capitaine général.

Sa famille était noble, connue dès le XIII<sup>me</sup> siècle, originaire du lieu de ce nom près de Satigny; elle s'éteignit à la fin du XVI<sup>me</sup> siècle (Galiffe, not. gen. I, p. 438).

L'indication de l'année 1451 comme date de l'adoption du bâton syndical est intéressante; en 1448, les syndics portaient dans les processions des bâtons rouges.

La forme des nouveaux bâtons est fort simple, si l'on s'en rapporte au dessin; les garnitures devaient être d'argent ou de vermeil; en 1460 on y ajouta de nouveaux ornements en argent, ils coûtaient deux écus de Savoie.

La charge de «capitaine-général» faisait de Bourdigny le commandant en chef des forces genevoises.

Cette fonction existait en même temps que celle d'«abbé de la ville» ou «abbé des Compagnons».

L'abbaye des Compagnons ou des Enfants de Genève, était la réunion en corps de milice, sous l'invocation du patron de la ville, Saint-Pierre, de tous les jeunes gens non mariés en état de porter les armes; c'était en quelque sorte le contingent de l'époque. Les inconvénients résultant de ces deux commandements



Fig. 1. Les armoiries de la République de Genève.  
Fragment d'une page enluminée.

rivaux et les réformes introduites pour une meilleure organisation des milices, aboutirent à la réunion définitive des deux charges sur un seul et même individu.

Galiffe suppose que cette réunion a dû s'opérer en 1526 ou 1527 dans la personne de Bezançon Hugues.



Fig. 2. Les armoiries de la République de Genève tenues par le Syndic Hugues de Bourdigny, capitaine général. (Livre des Franchises 1451).

Une seconde peinture ou miniature, aux armes de Genève également, figure dans le « Livre des Franchises » dont nous venons de parler (fig. 1). C'est un fragment découpé d'une page enluminée, collée au verso du folio 2, et pouvant dater de la seconde moitié du XVme siècle.

Les ors du champ de l'aigle, de la clef et des diaprures du fond, sont pleins de fraîcheur. L'écu se détache sur une tenture formant rideau, d'un beau bleu foncé avec des ornements d'or sous forme de bandes en biais chargées de roses; il était tenu à dextre par St-Pierre, dont les clefs se distinguent dans la main gauche et par un prélat à senestre.

On ignore la provenance de cette pièce.

Blavignac (Armorial genevois, p. 36, note 3) parle de la haine des iconoclastes qui s'attaquaient aux peintures aux premiers temps de la Réformation: nous en avons un triste exemple en ce lambeau de miniature.

Les reproductions des armes officielles genevoises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sont plutôt rares.

Nous en avons déjà étudié dans cette Revue plusieurs spécimens; du XVme siècle: armoiries du « Livre des Ladres » 1446 (A. H. S. 1919, p. 47); 1449 avec celles des Servion (id. 1924, p. 36); un missel genevois du XIVme siècle avec miniature du XVme (id. 1934, p. 147); du XVI<sup>e</sup> siècle: diverses (id. 1916, p. 1); 1540 et 1547, vitraux (id. 1923, p. 142).

Un précieux appoint pour l'héraldique genevoise est le volume de M. W. Deonna, directeur du Musée d'Art et d'Histoire, « Pierres sculptées de la vieille Genève ». Kündig 1929, p. 290 à 305 avec fig.

## Der Lochmann'sche Adelsbrief vom Jahre 1654.

Von HANS SCHULTHESS.

Zu der nicht allzu grossen Zahl ausländischer, an Schweizer gelangter Adelsbriefe, die mit Käuflichkeit nichts zu tun haben, gehört mit Sicherheit das von König *Ludwig XIV.* dem Obersten *Heinrich Lochmann* von Zürich verliehene Dokument. Ohne ein Werturteil über die Institution des Briefadels abgeben zu wollen, lässt sich ein Eintreten auf diesen Adelsbrief umso eher rechtfertigen, als gerade so wie die englischen, so auch die französischen Könige, im Gegensatz zu Kaiser und Papst, geschweige denn zu andern Monarchen, mit der Abgabe dergleicher Auszeichnungen an Ausländer ausserordentlich zurückhaltend waren. Dies war denn auch der Grund, dass englische und französische Adelsbriefe ungleich höher eingeschätzt wurden, als solche anderer Herkunft.

Oberst *Heinrich Lochmann* von Zürich (1613—1667) war von Hause aus Chirurg und trat im Alter von zweiundzwanzig Jahren als Feldscherer in das in französischem Dienste stehende Zürcher-Regiment *von Schmid*. Bei diesen Scherern, oder Chirurgen, wie sie sich später zu nennen beliebten, handelte es sich keineswegs um wissenschaftlich gebildete Ärzte. Neben Haarschneiden, Rasieren und Schröpfen bestand ihre Arbeit in der Hauptsache im Verbinden von Geschwüren und kleineren Wunden. Später dann gelang es den Scherern allmählich, die kleine Chirurgie in